Image not found or type unknown

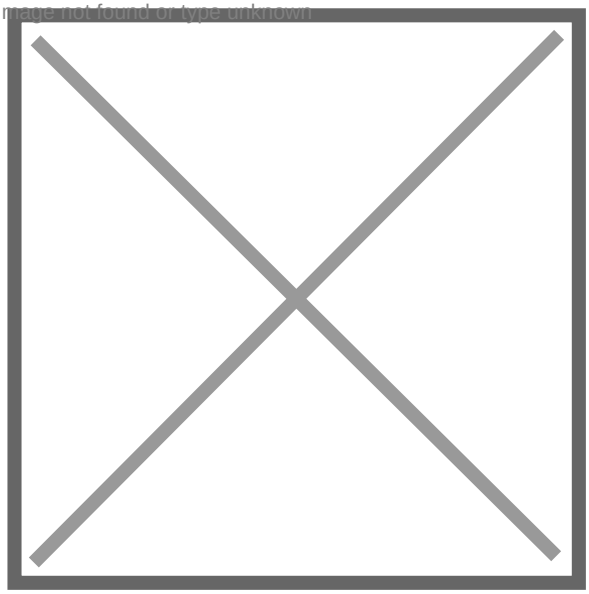

Casier b2 vierge ou pas après création du stic?

Par **anonym**, le **05/10/2012** à **14:56**

Bonjour,
Je m'explique le 17 septembre 2011, je me suis fait contrôler avec 2gr de résine de cannabis sur moi. J'ai alors compris ma douleur avec nos amis policiers de Paris.
Aujourd'hui je postule pour la SNCF , j'ai arrêté toutes mes conneries et suis décidé à réussir mon avenir.
Suite à cette interpellation, une fiche STIC a été créée, mais je n'ai jamais était condamné à quoi que se soit.
Maintenant pour finaliser mon offre d'emplois, la SNCF consulte le bulletin n°2 de mon casier judiciaire.
J'aimerai donc savoir si celui ci est toujours vierge malgrès la création de ma fiche STIC contenue que je n'ai eu aucune condamnation, jamais de convocation au tribunal, juste une amande RATP (pour pied sur les sièges qui en fait étaient sur mon sac) qui justifié le contrôle mais où rien ne mentionne le STUP, juste.

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés